



Mairie de Jacob Bellecombette

Fiche de pré inscription au Multi accueil Tom Pouce

Modalités de pré inscription pour un accueil régulier en structure petite enfance.

Le multi accueil Tom Pouce est une structure municipale, les parents résidant sur la commune sont prioritaires pour toutes les places d'accueils régulier et occasionnel.

Horaires d'ouverture : 7h45 – 12h (Matin)
 13h30 – 18h15 (Après midi)
 7h45 – 18h15 (Accueil en journée).

L'accueil régulier :

L'enfant est accueilli de façon régulière d'une ½ journée à 5 jours fixes par semaine. Un contrat est établi avec la famille, une mensualisation est mise en place.

Il est réservé aux parents résidant sur la commune.

Les demandes de familles hors commune seront étudiées au cas par cas, selon les places restantes.

Les places sont attribuées par la commission petite enfance.

L'accueil occasionnel appelé également « Halte garderie » est un accueil ponctuel, selon les besoins des familles. L'accueil est à réserver tous les 15 jours et est limité à 2 journées maximum par enfant et par semaine. Cet accueil ne nécessite pas de pré inscription. L'inscription se fait directement au multi accueil, auprès de la directrice, en fonction des places disponibles.

La commission d'admission :

Elle se réunit une fois par an, au mois de février ou mars et détermine l'attribution des places d'accueil régulier.

Elle est composée de Mme le Maire, Mme l'adjointe chargée de la petite enfance, un conseiller municipal, la directrice du multi accueil.

Devront être fournis avant la commission :

- **La fiche de renseignements remplie**
- **Les souhaits concernant l'accueil (Jours, horaires).**
- **Un justificatif de domicile ou attestation de résidence.**
- **Photocopie de la carte d'allocataire CAF.**
- **Dernier avis d'imposition**
- **Photocopie du livret de famille**
- **Copie du document attestant de l'autorité parentale (si parents séparés ou divorcés)**

Une réponse est donnée fin mars, par **mail uniquement.**

Si le dossier est déposé après la commission, il sera placé à la suite de la liste d'attente et les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes (Priorité sera donnée aux parents résidant sur la commune)

Suite à la commission :

Attribution de place : Les parents ont 15 jours pour confirmer l'inscription de leur enfant en prenant directement contact avec la directrice au 04.79.69.87.35. Un contrat d'engagement devra être signé afin que l'inscription soit validée. Ce contrat validera les jours et horaires souhaités pour votre enfant. **Toute modification ultérieure à la signature de ce contrat d'engagement pourrait entraîner l'annulation de celui-ci.**

Pour les enfants à naître, une seconde confirmation devra être donnée à la directrice dans un délai maximum de 1 mois suivant la naissance de l'enfant.

Sans confirmation des parents à la date indiquée, le dossier est annulé.

Refus de place : Le dossier est placé sur une liste d'attente. Les parents seront contactés dès qu'une place sera disponible.

Pour un complément d'information, vous pouvez contacter la directrice du multi accueil, Mme MOZZONE au 04.79.69.87.35 ou par mail, garderie.tompouce@orange.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR UNE INSCRIPTION AU

MULTI ACCUEIL TOM POUCE

Père :

- Nom :.....
- Prénom :.....
- Date de naissance :.....
- Adresse :.....
- Code postal :.....
- Commune :.....
- Téléphone :.....
- Adresse mail :.....
- Profession :..... Sans profession :
- Nom et commune de l'employeur :.....

Mère :

- Nom :.....
- Prénom :.....
- Date de naissance :.....
- Adresse :.....
- Code postal :.....
- Commune :.....
- Téléphone :.....
- Adresse mail :.....
- Profession :..... Sans profession :
- Nom et commune de l'employeur :.....

Enfant :

- Nom :.....
- Prénom :.....
- Date de naissance (ou terme) :.....
- Date d'entrée dans la structure souhaitée :.....

Régime :

- Allocataire CAF de Savoie
- Régime spécial (Sncf, Msa,...)

Numéro allocataire CAF :.....

Nombre d'enfants à charge :.....

Situation familiale :.....

➤ **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

Jours et horaires d'accueil :

Toute modification des jours ou horaires non validée par la commission petite enfance peut entraîner l'annulation de la demande.

✓ **Notez les jours et horaires souhaités.**

	MATIN	Repas	APRES MIDI
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Matin = Ouverture de 7h45 à 12h

Après-midi = Ouverture de 13h30 à 18h15

Journée = matin + repas et après-midi (7h minimum)

Date :

Signature :